

Formation Moniteur d'atelier

Titre de Moniteur d'atelier (TMA)



Bilan d'activité

- Juin 2020 -

Rédacteurs :

- Ludivine MARIOT, Responsable de la formation TMA
- Lucie GOUMY, Assistante de formation TMA

Contexte.....	1
I – Année 2018 -2019	3
A – Sélection des candidats.....	3
B – Composition du groupe.....	4
C – Progression pédagogique.....	5
D - Vers l’obtention du diplôme	9
E – Retour sur la formation	10
III – Année 2019 – 2020	11

Le moniteur d'atelier est un travailleur social. Il intervient auprès de personnes en situation de handicap dans le cadre d'activités leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles. Le moniteur d'atelier met au service des personnes accompagnées une technique, un savoir-faire qu'il a acquis au cours d'une formation et/ou de ses expériences professionnelles passées. Il organise une activité de production tout en proposant un accompagnement personnalisé aux travailleurs de son atelier.

Dans le cadre de l'activité de production, il se doit d'organiser le transfert et la livraison des produits aux clients, de planifier les étapes de production, de contrôler le déroulement des étapes de production et de rythme de travail, d'informer les clients, de préparer les commandes et suivre l'état des stocks et les besoins en approvisionnement.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé médico-social, il se doit d'aménager les postes de travail, de réaliser le suivi professionnel de la personne en situation de travail et lui proposer des axes d'évolution ou d'orientation, de coordonner l'équipe de travailleurs, de mettre en perspective les compétences des travailleurs dans une logique d'insertion professionnelle.

Afin de développer et asseoir l'ensemble des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de ce métier, la formation TMA (Titre de Moniteur d'Atelier) a fait l'objet d'une réingénierie à partir de 2015. Ce travail avait pour objectif de proposer un ruban pédagogique en adéquation avec l'évolution de ce métier pour répondre au mieux aux capacités et besoins des personnes accompagnées. L'organisme certificateur de cette formation est la CPNE. Elle est, depuis février 2019, enregistrée au RNCP en tant que titre de niveau IV.

Pour déployer cette formation, deux acteurs de la formation ont été retenus sur le territoire national : les AFPA, jusqu'à lors organisme de formation dispensant un titre professionnel de moniteur d'atelier et les IRTS, organisme de formation dispensant le CQFMA (Certificat de Qualification aux Fonctions de Moniteur d'Atelier). Tantôt pilote, tantôt co-traitant voire sous-traitant en fonction des territoires, ces deux organismes de formation créent un partenariat pour proposer une formation de qualité aux moniteurs d'atelier de France.

Pour la Lorraine/Champagne-Ardenne, l'AFPA de Laxou est pilote, l'IRTS de Lorraine est co-traitant de l'AFPA de Laxou et l'IRTS de Champagne-Ardenne est sous-traitant de l'IRTS de Lorraine.

**Ludivine MARIOT,
Responsable de la formation TMA**

En préambule, il convient de préciser que cette année 2018-2019 a été particulière dans son déroulé. Par dérogation, l'IRTS Champagne-Ardenne a assuré l'ensemble des contenus pédagogiques des trois blocs de compétences ainsi que les visites de stage. Le partenariat AFPA/IRTS a été maintenu pour la sélection, les conventions de stage court et la certification.

A – Sélection des candidats

Pour candidater sur la formation TMA, les moniteurs doivent s'inscrire auprès de l'AFPA de REIMS. Les candidats passent la journée à l'AFPA de Reims.

Dans un premier temps, le dispositif de formation leur ait présenté ainsi que les deux organismes de formation. A cette suite, ils ont plusieurs épreuves écrites à réaliser sur un temps imparti de 1h30 :

- Une auto-évaluation sur leur niveau informatique : sur la base d'affirmations relatant des compétences informatiques, ils doivent estimer leur capacité (je sais faire, je ne sais pas faire ou je ne sais pas m'évaluer).
- Un exercice d'analyse leur est proposé : ils doivent à partir d'une photo expliquer en quoi cette dernière est représentative de l'environnement de l'ESAT et parler d'une expérience vécue sur le sujet.

L'après-midi, ils rencontrent soit un binôme soit en individuel des formateurs des deux organismes pour exposer leur parcours professionnel ainsi que leurs motivations pour entrer en formation. Cet entretien dure 30 minutes. Les formateurs croisent alors les trois éléments en leur possession pour rendre un avis favorable ou non pour l'entrée en formation.

La sélection s'est déroulée en Juin 2019.

B – Composition du groupe

Âge	Niveau d'études	Statut	Financier	ESAT Stage long	ESAT Stage court
56	III	Demandeur d'emploi	AGEFIPH Région	AFEIPH	AAPH
34	IV	CDI	OPCO Santé	ESAT ELISA	ESAT L'EVEIL
48	III	CDI	OPCO Santé	ESAT APEI Vitry-Le-François	ESAT LES ANTES
26	IV	CDI	OPCO Santé	ESAT Mardeuil	ESAT Chierry
33	IV	CDI	OPCO Santé	ESAT BOIS L'ABBESSE	ESAT LES ANTES
50	III	CDI	OPCO Santé	ESAT ADASMS	CAP ESAT APEI AUBE
41	IV	CDI	OPCO Santé	ESAT LES ANTES	ESAT APEI VLF
50	V	CDI	OPCO Santé	CAP ESAT APEI AUBE	ESAT ADASMS
51	V	CDI	OPCO Santé	ESAT LES ANTES	ESAT ADASMS
42	III	CDD PROFESSIONNALISATION	OPCO Santé	ESAT ADASMS	ESAT BOIS L'ABBESSE
58	IV	CDI	OPCO Santé	ESAT GPEAJH	ESAT AAIMC
41	IV	CDI	OPCO Santé	ESAT ACPEI	ESAT Mardeuil
41	IV	CDD PROFESSIONNALISATION	OPCO Santé	ESAT L'EVEIL	ESAT AAPBC
43	III	CDI	OPCO Santé	ESAT ACPEI	ESAT ELAN ARGONNAIS

1 - Les blocs de compétences

La formation est constituée de 3 blocs de compétences complétés par deux périodes en entreprise.

Bloc 1. Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle (175H)

Au cours de ce bloc, les moniteurs d'atelier suivent alors des contenus de formation leur permettant de travailler les compétences suivantes :

- Accueillir et instaurer la relation
- Identifier les besoins et prendre en compte les attentes des personnes
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés
- Travailler au sein d'une équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec les institutions en utilisant les technologies actuelles de communication professionnelle

Bloc 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs (133 heures)

Ici, il s'agit pour les moniteurs de développer les compétences professionnelles suivantes :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens
- Animer une équipe
- Répartir les activités, organiser et rendre accessibles les postes de travail en tenant compte des potentiels et des projets des personnes
- Gérer la production ou la prestation de service confiée
- Participer à la relation avec les fournisseurs, les clients et les partenaires

Bloc 3. Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation (133 heures)

Ce dernier bloc de compétences doit permettre aux moniteurs de développer les compétences des travailleurs accompagnés. Les moniteurs bénéficient alors de contenus pédagogiques en lien avec les compétences professionnelles suivantes :

- Evaluer les compétences d'une personne accueillie et identifier ses besoins en formation
- Mettre en œuvre la formation interne en cours de production
- Accompagner les personnes accueillies dans l'acquisition des compétences, dans des démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels ou dans la validation des acquis de l'expérience

2 - Période en entreprise

Deux périodes en ESAT sont à considérer :

- Une de 980 H minimum appelé stage long : ce stage se déroule soit chez l'employeur du moniteur pour les salariés en CDI ou en CDD soit chez un employeur qui accueille le moniteur en tant que stagiaire. Pendant cette période, le moniteur exerce en tant que moniteur d'atelier.
- Une de 105 H dans un autre établissement que celui du stage long. Ces établissements peuvent être soit un Etablissement et Service d'Aide par le Travail soit une Entreprise Adaptée. Au cours de ces trois semaines, les moniteurs exercent au côté d'autres moniteurs et profitent de cette immersion pour découvrir de nouveaux publics de travailleurs, de nouvelles pratiques professionnelles, de nouvelles activités qui leur permettront de compléter leurs compétences professionnelles.

Chaque stagiaire bénéficie de visites de stage : une pendant le stage long et une pendant le stage court. Le formateur se déplace sur le lieu de stage pour faire le point sur l'activité du moniteur mais également les besoins du moniteur pour continuer de développer ses compétences. Un point téléphonique peut être réalisé en fin de formation si nécessaire.

3 - Les contenus pédagogiques

Bloc 1 : Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle

Les contenus pédagogiques ont tourné autour des thèmes suivants :

- Développement de la personne
- Les différentes situations de handicap
- Handicap et vieillissement
- Les RBP HAS
- Conséquences sociales du handicap
- Évolution de la notion de handicap et les représentations sociales
- L'environnement juridique
- Responsabilité et protection juridique des majeurs
- L'insertion professionnelle en milieu ordinaire
- Les acteurs du secteur social et médico-social
- La place du MA dans l'établissement
- Travail en réseau et en partenariat
- Gestion de conflits / situations de crise
- Les différents types de projets
- Le projet personnalisé : place du MA, rendre acteur la personne accompagnée
- L'éthique professionnelle
- Notions de secret professionnel, partagé...
- RBP de l'HAS : Bientraitance, éthique
- Notion d'accompagnement
- La relation d'aide
- L'accueil au quotidien et à l'arrivée d'un nouvel arrivant

Les formateurs de ce bloc ont été : Gaëlle LOUIS, Malik GUILLON, Virginie COEZ, Michel BOUDJEMAÏ, Jeanne POUGUE, Ludivine MARIOT, Nathalie LEGER, Yannick GUILLAUME, Sébastien DELVAL, Emmanuel BOUILLEAUX.

Bloc 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs (133 heures)

Les contenus pédagogiques ont tourné autour des thèmes suivants :

- Place du MA dans cette relation
- Documents administratifs : contrat, facture, arrhes...
- Notion de qualité et démarches de qualité
- Médecine du travail, CSE, document unique, EPI
- Risques psychosociaux
- Bases de connaissance en ergonomie
- Adaptations des postes de travail
- Gestes et postures
- Responsabilités du MA dans et hors des murs
- Adaptation de l'animation de l'équipe en fonction de l'environnement
- Principe des dynamiques de groupe
- Cohésion d'équipe
- Styles de management
- Règles de base de l'encadrement
- Mode de communication et d'encadrement
- Flux de production, planification, plan de charge
- Répartition du travail en fonction des obj de prod
- Gestion des aléas
- Tableau de bord de suivi
- Indicateurs de gestion de production
- Les espaces et contextes de la relation client pour le MA

Les formateurs de ce bloc 2 ont été : Didier HARAND, Yann BIONNE, Jean-Pierre DIOT et Fabrice LEFRANC.

Bloc 3. Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

Pour ce bloc 3, les contenus pédagogiques abordés ont été :

- Loi du 5 Septembre 2018, Loi du 5 Mars 2014, décret 2009
- Grands principes de financement de la formation
- Définitions : activités, compétences, référentiel de formation
- Méthodes et outils d'évaluation de compétences en situation de travail
- Techniques d'explicitation
- RAE/RSFP : modalités de reconnaissance, place du MA
- VAE : modalités de reconnaissance, place du MA
- Processus cognitifs pendant l'apprentissage
- Les différentes pédagogies
- Construction d'une séquence de formation
- Maintenir les acquis et en assurer le suivi
- Préparation d'une formation à l'extérieur de la formation

Les formateurs ont été : Didier LAHAYE, Malik GUILLON, Emmanuel BOUILLEAUX, Gérard KPONSOU, Ludivine MARIOT.

D - Vers l'obtention du diplôme

Plusieurs exigences sont nécessaires pour se présenter à l'épreuve de certification de ce diplôme :

- Avoir suivi au moins 80 % de chaque bloc et encadrer des travailleurs handicapés en établissement
- Avoir participé aux évaluations formatives pendant la formation
- Avoir remis son écrit dans le délai imparti
- Avoir réalisé le stage de 105 H dans un autre établissement

Pour l'année 2018-2019, l'ensemble des stagiaires ont rempli ces conditions.

L'écrit de certification

Chaque stagiaire doit réaliser un écrit composé de trois parties (une par bloc) s'appuyant sur des situations professionnelles permettant au jury de valider les compétences de chaque bloc. Cet

écrit fait de 40 à 50 pages : une introduction retraçant le parcours du stagiaire, 10 à 12 pages par blocs de compétences, une conclusion et des annexes.

L'écrit n'est pas un élément éliminatoire pour la certification. Il sert d'appui pour les membres du jury pendant l'oral.

Pour 2018-2019, chaque stagiaire a rendu son écrit dans les délais impartis.

L'oral de certification

L'oral dure 75 min au cours desquelles le stagiaire présente son parcours, son activité puis expliciter les situations choisies pour chaque bloc de compétences (20 min par bloc).

Le jury peut attribuer une validation totale ou partielle des 3 blocs

Le jury est composé d'un formateur et de deux professionnels (MA/ETS et cadre d'ESAT ou EA). Chaque membre du jury a, au préalable, suivi une session de formation de deux journées dispensées par le cabinet Escale Formation.

Pour l'année 2018-2019, deux jurys ont été formés sous couvert de l'AFPA de Laxou.

100 % des stagiaires ont reçu un avis favorable de la part des jurys pour l'obtention des trois blocs de compétences. La CPNE, certificateur de ce titre, a entériné ces évaluations en attribuant le titre de moniteur d'atelier aux 14 stagiaires de la promotion 2018/2019.

E – Retour sur la formation

Bilan collectif

Les stagiaires se disent très satisfaits de la formation TMA. Ils expliquent avoir pris pleinement conscience de leurs missions au cours la formation. Même si la plupart d'entre eux avaient déjà plusieurs années d'expérience, ils disent avoir notamment avoir cheminé sur les aspects de leur métier liés à l'accompagnement des travailleurs et au développement des compétences de ces derniers. Ils ont salué la qualité des interventions formatives. Ils ont largement apprécié la possibilité qu'il leur a été donné de réaliser trois semaines de stage en dehors de leur employeur habituel. Ils ont pu découvrir de nouvelles structures, de nouvelles pratiques professionnelles.

III – Année 2019 – 2020

Pour l'année 2019/2020, 16 stagiaires sont rentrés le 16 novembre 2019 sur REIMS. Une seconde promotion 2019/2020 a ouvert sur Troyes : 8 moniteurs d'atelier salariés de l'APEI AUBE et 1 monitrice d'atelier du centre de Jonchery-sur-Vesle.

Pour Reims, l'action est pilotée par l'AFPA de Laxou. Pour Troyes, l'action est pilotée par l'IRTS de Champagne-Ardenne.

Institut Régional du Travail Social

Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie

51100 REIMS

Assistante pédagogique – Blandine JONOT

Tel : 03 26 06 93 09

Télécopie : 03 26 06 29 64

Email : bjonot@irts-ca.fr

Web : <http://www.irts-ca.fr>

Conception et réalisation : IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – Juin 2019

